

ANNEXE N° 2 : PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet peut être arrêté de la façon suivante :

Rive droite, il s'agit de transformer la voie en boulevard urbain, en maintenant les deux files de circulation dans le sens Ouest - Est, mais en créant des traversées piétonnes protégées par des feux pour réguler la vitesse et favoriser l'accès au fleuve.

Au pied du Palais de Tokyo, il s'agit de créer une traversée piétonne en surface, équipée de feux tricolores, de part et d'autre de la rue de la Manutention. Une bande cyclable sur la chaussée côté bâti pourra être réalisée, qui constituerait pour les cyclistes le chaînon manquant du pont de l'Alma vers le pont d'Iéna.

La liaison piétonne entre les Tuileries et le musée d'Orsay, grands équipements très fréquentés, peut être améliorée par la création d'une traversée au niveau de la chaussée reliant le niveau haut de la passerelle avec les deux entrées du jardin aujourd'hui fermées, qui seraient rouvertes en journée. Cet aménagement sera également l'occasion de rationaliser les flux de véhicules cisailant dangereusement les files entre la sortie du tunnel Concorde et l'entrée du tunnel Tuileries. La nouvelle répartition des files de circulation sur l'emprise du quai haut permettra le maintien d'une voie bus côté Seine et la circulation des vélos.

En remontant la rive droite, le projet consiste donc à :

- recalibrer les deux files de circulation, depuis le tunnel des Tuileries jusqu'au tunnel Henri IV, permettant la réalisation d'une promenade côté fleuve ;
- créer des traversées protégées par des feux tricolores, au moins en bas des deux rampes déjà fermées à la circulation près du pont Marie et du pont Sully et en bas de la rampe du pont Louis Philippe (près de la place du Bataillon Français de l'ONU en Corée) ;
- créer les conditions d'une promenade piétonne confortable (reprise des matériaux, élargissement ponctuel du passage près du pont Sully....) depuis le square de l'Hôtel de Ville jusqu'au port Henri IV.

Un traitement paysager de qualité et favorisant la biodiversité sera développé.

Des activités, notamment économiques, seront être développées, comme la reconversion de la Maison Rouge qui fera l'objet d'un appel à projet. Rendre les bords de fleuve accessibles aux piétons offre aussi l'occasion de faire accoster quelques bateaux ou barges.

Rive gauche, la fermeture à la circulation du tronçon isolé de la voie sur berge entre le pont Royal et le pont de l'Alma permettra d'offrir aux parisiens, aux visiteurs, aux usagers professionnels de nouveaux espaces.

Ce linéaire de plus de 2 km reconquis permettra de développer, dans le cœur de Paris, les fonctions actives liées à la Seine, aujourd'hui inaccessibles du fait même de la circulation automobile, avec de nouveaux amarrages rendus possibles. Des activités touristiques, économiques, de transport de marchandises et de voyageurs, redonneront à la Seine un rôle d'activité et de dynamisme.

En premier lieu, c'est un parcours piéton continu sur 2,3 km qui s'offrira à tous les publics, parisiens, franciliens, visiteurs, des occasions de promenades et de redécouverte du fleuve.

Des usages variés seront possibles en retenant le principe d'aménagements légers, réversibles, et l'idée de préserver des espaces de détente et de convivialité, libres de toute programmation .

Ainsi, différents espaces rythmeront les 4,5ha de berges reconquises :

- des espaces sportifs avec la programmation d'activités différentes selon les saisons, selon les jours de la semaine, ouverts à différents types de publics, incluant les scolaires ;
- des activités culturelles et festives, animant de jour et de nuit le site, en particulier autour du pont Alexandre III, dont la culée pourra faire l'objet d'un projet spécifique ;
- un pôle dédié à la nature et à l'environnement, offrant un lieu pédagogique de découverte et de rencontre, notamment autour du thème de l'eau et de la préservation des milieux naturels ;
- le développement d'activités économiques sous différentes formes, permanentes ou temporaires (salons, foires), avec notamment une exploitation portuaire pouvant se traduire par la création d'anneaux pour des activités économiques, restaurants, commerces, loisirs...et de nouvelles escales de transport ;
- un espace événementiel support à des manifestations ponctuelles sur un espace public aménagé pour permettre une souplesse dans les occupations temporaires.

Deux objets innovants et particulièrement intéressants trouveront leur place dans cet aménagement :

- l'embarquement, assurant la liaison entre quai haut et quai bas au droit du musée d'Orsay, et pouvant aussi constituer un lieu de contemplation,
- l'archipel, offrant aux promeneurs la possibilité de s'approcher au plus près de l'eau, de leur proposer un lieu de détente et d'arrêt dans un cadre végétal intimement lié à l'eau, propice à renforcer les habitats naturels favorables au vivant dans la ville.

Le renforcement de la fonction de transport de personnes et de marchandises du fleuve est un élément incontournable du projet, avec de nouvelles escales possibles.

La reconquête des berges de Seine aujourd'hui stérilisées par l'automobile et inexploitées vise à répondre à ces enjeux économiques de premier plan, en libérant et en rendant accessible un linéaire de quai permettant le développement de toutes ces activités liées au transport de personnes et de marchandises, avec le souci d'intégration et de cohabitation des escales et des ports avec la vie urbaine, de mixité des usages et de mise en valeur de la façade fluviale.

L'ensemble du projet intégrera la volonté affirmée de la Ville de Paris de garantir des continuités cyclables le long de la Seine, de promouvoir la pratique du vélo pour tous et d'accorder aux vélos une véritable place aux abords du fleuve (stationnement, stations Vélib ...).